

MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 6 Février 2025

Etaient présents : ARTEL Laëtitia, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, MERCIER Michel, MONNIN Marie-Claire, PICHON Céline, ROLET Jean-Yves.

Absents excusés : JUGUET Yann (procuration à C. Pichon), MARION Pierre-Alain.

Secrétaire de séance : GODARD Jean-Louis.

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité. Quorum atteint.

ORDRE DU JOUR

1. Devis d'assistance technique de la station d'épuration

Mme le Maire présente le devis de M. JL Nicod pour le contrat d'assistance technique 2025 de la station avec entretien du surpresseur, le montant s'élève à 1716€ TTC (1534€ TTC en 2024, hausse de 11.9%).

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la prestation.

2. Aménagement des abords de l'école inclusive : acquisition terrain

Mme le Maire explique que pour le projet d'aménagement et de sécurisation aux abords de l'école inclusive, il est opportun d'acheter à l'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté une partie de la parcelle cadastrée ZE0013 le long de la RD333 (Grande rue).

L'association a donné son accord pour une vente du terrain à l'euro symbolique. La superficie approximative est de 245 m². Les frais de notaire sont à la charge de la commune.

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'achat de ce terrain et donne pouvoir à Mme le Maire pour signer l'acte de vente auprès de Maître Vuillaume, notaire à Levier.

3. Aménagement des abords de l'école inclusive : devis du géomètre pour le bornage du terrain à acquérir

Mme le Maire informe que le devis du géomètre-expert, Cabinet Coquard, s'élève à 2206.80€ TTC incluant la division et le bornage de la parcelle à acquérir ainsi que la délimitation le long de la RD333.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis du géomètre-expert.

4. Devis nouveaux raccordements eau et assainissement

Suite à l'accord de deux permis de construire (rue de la Vierge et rue de l'Eglise) et au dépôt de deux nouvelles demandes rue des Tours, la commune doit amener l'eau potable et installer des tabourets d'assainissement en limite de propriété. Les entreprises TPRG et TP Benetruy ont été sollicitées, nous attendons les devis, la décision est reportée à la prochaine réunion de conseil municipal.

POINT A VOIR

▪ Demande des locataires de l'ancien presbytère : Mme le Maire fait part de la relance des locataires du 1^{er} étage de l'ancien presbytère quant au remplacement de la baignoire par une douche. Elle informe le conseil municipal qu'aucune aide publique n'est envisageable pour ces travaux.

Le conseil municipal, en vue de la préparation des budgets, décide de solliciter plusieurs artisans pour des devis.

Mme le Maire profite de l'occasion pour présenter le bilan locatif des deux dernières années et informe qu'il sera à réaliser chaque année pour une meilleure vision.

Bilan du locatif 2024 Presbytère :

Loyers (hors charges) : 12113.94€

Dépenses de fonctionnement : 1627.93€ (interventions chauffagistes, remplacement des joints de fenêtres)

Dépenses d'investissement : 7117.31€ (réfection zinguerie)

Bilan du locatif 2023 Presbytère :

Loyers (hors charges) : 11608.68€

Dépenses de fonctionnement : 1223.52€ (interventions chauffagistes, recherche et réparation fuite)

Bilan du locatif 2024 Mairie :

Loyers (hors charges) : 4884.00€

Dépenses de fonctionnement : 459.00€ (diagnostics performance énergétique)

Bilan du locatif 2023 Mairie :

Loyers (hors charges) : 4800.00€

Dépenses d'investissement : 6824.69€ (porte garage, fenêtres, répétiteur alarme incendie)

COURRIERS / INFORMATIONS / QUESTIONS

- Réunion chapelle du 6/02/2025 : La réunion du jour a permis de définir le cahier des charges à respecter pour la construction et l'aménagement de la chapelle.
- Mme le Maire informe que la cérémonie des anciens combattants AFN aura lieu cette année à Villeneuve d'Amont le dimanche 27 avril en matinée.
- Bulletin municipal : deux erreurs se sont glissées dans le dernier bulletin annuel. Le coût de réalisation de l'assainissement au stade est de 14640.76€ et non 1464.76€. Concernant l'aménagement et la sécurisation de l'entrée du village au carrefour RD72/RD333 l'entreprise Colas s'est vu attribuée le marché pour un montant de 352700.40€ TTC et non 35700.40€.
- Lampe de rue : M. Mercier signale un lampadaire en panne, l'entreprise Balanche sera contactée.
- Réclamation : un chemin privé aurait été détérioré lors du passage d'engins forestiers pour des travaux dans une parcelle communale. La demande est transmise à l'ONF.
- Remerciements de Mme Fleury et de ses enfants pour le prêt de la salle et l'aide des élus à lors des obsèques de son époux.
- Prochains conseils : 13 mars 2025 et 27 mars 2025 (vote des budgets).

La séance est levée à 22h00.

A Villeneuve d'Amont, le 6/02/2025

Marie-Claire MONNIN,
Maire de Villeneuve d'Amont

